

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Néerlandais III			
Code	ECLG3B42CLN	Caractère	Optionnel
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Grâce MENEGON (grace.menegon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le prolongement des deux premières années de baccalauréat et a pour objectif un apprentissage approfondi de la langue néerlandaise dans les domaines relatifs à la vie économique et à la logistique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de/d' :

- Utiliser un vocabulaire adapté au néerlandais des affaires et au monde du travail;
- Formuler par écrit ou à l'oral des phrases en appliquant des structures grammaticales et lexicales adaptées au néerlandais des affaires et au monde du travail;
- Rédiger correctement un CV et une lettre de motivation en néerlandais cohérent;
- Traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie économique de manière claire et compréhensible.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B42CLNA Monde du travail

36 h / 3 C

(opt.)

Contenu

- Approfondissement des connaissances linguistiques (grammaire, vocabulaire et prononciation).
- travail des compétences (écrites et orales) en lien avec différentes thématiques, y compris la thématique du néerlandais des affaires.
- Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.

- Préparation à un entretien d'embauche en néerlandais.

Démarches d'apprentissage

- Théorie et exercices de grammaire, vocabulaire et prononciation.
- Exercices dirigés.
- Jeux de rôles, simulations.
- Travail régulier, exercices à préparer pour les différentes séances.
- Prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant.
- Participation aux forums sur la plateforme connectED.
- Présentations orales.
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

- Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères année académique 2022-2023
- Service d'Aide à la Réussite (SAR) langues : sur base du test d'évaluation réalisé en début d'année, l'étudiant est tenu de participer aux heures complémentaires de SAR qui font partie intégrante de l'UE. L'enseignant titulaire peut à tout moment de l'année inscrire un étudiant à ces heures complémentaires s'il l'estime nécessaire.
- planning d'étude
- évaluation continue
- Evaluation formative
- questions-réponses
- Wallangues
- Rencontre avec le professeur
-

Sources et références

Ouvrages:

- Comprendre et exploiter des textes d'actualité, Baelen, Degrave, De Rycke et Hiligsmann, De Boeck supérieur 2018.
- Exercices de grammaire illustrée du néerlandais, G. Rosen, Ed. Hatier, Erasme 2015, cahier d'exercices (achat obligatoire).
- Guide pratique de la communication, 101 actes de communication, Th. Vromans, D. Hatier.
- Nederlands voor managers(3è édition), Guy Sirjacobs-Jean-Paul Callut, De Boeck 2006.
- Taalrijk, Ludo Eechaudt, Erasme 2001.
- Handelscommunicatie Nederlands, Jean-Pierre Vandenberghe, Van IN 2001.
- Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag bij Bulletproof nv deel 1 , Christian Loriaux,De Boeck 2014.
- Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag bij Bulletproof nv deel 2 , Christian Loriaux, De Boeck 2004.
- Néerlandais des affaires intermédiaire-avancé volume2, De Boeck supérieur 2016.
- Néerlandais pour réussir 1 et 2, Agneessens et Vlieghe, VAN IN 2012.
- Schrijven zonder fouten, Deltas.
- Ter Zake-zakelijk Nederlands voor anderstaligen, Lyan Bekkers et Susan Mennen, Intertaal 2017.
- Tien op tien, Ludo Eechaudt,Barbara Brooijmans et Nicole Engelen, Erasme 2006.
- ...

Sites internet:

- Wallangues.be
- Vrt.be
- Reverso.com
- Quizlet.com
- Nedbox.be
- Nl.metrotime.be
- Deepl.com
- Neerlandaisfacile.com - linguee.com
- Mijnwoordenboek.nl
- ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours
- Slides
- Revues et journaux
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique
- Syllabus
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1:

- Evaluation continue (présence, présentations orales, interrogations, participation active en classe, préparations, etc.) = **20%** de la note finale de janvier

- un examen oral (**20%**) et un examen écrit (**60%**) = **80%** de la note finale de janvier

Q3:

Les étudiants qui n'ont pas obtenu **10/20** à la note finale de janvier auront un examen écrit (**80%**) et oral (**20%**) en août/septembre portant sur la matière du Q1 = **100% de la note finale de septembre**. Le TJ ne sera plus pris en compte.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc	20				
Période d'évaluation	Exe + Exo	80			Exe + Exo	100

Évc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Les langues d'enseignement sont le néerlandais et le français. La méthode pédagogique mettra tout de même l'accent sur la langue néerlandaise. Lors des différentes activités d'apprentissage réalisées en classe, il est attendu des étudiants qu'ils interagissent un maximum dans la langue cible.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).